

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 mai 2019**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **11**

Nombre de membres en exercice : **11**

Date de convocation du Conseil Municipal: **07/05/2019**

Date d'affichage de la convocation: **07/05/2019**

**L'an deux mille dix-neuf,  
Et le 13 mai,**

A 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PATISSOU Bernard, Maire.

**Présent(e)s :**

Mmes **MAURY- BOUET** Annie. **CHATEAUNEUF** Béatrice.

Mrs **PATISSOU** Bernard. **GATEL** Alain. **SIMEON** Lionel. **TESTET** Jacques.  
**DELAGÉ** Olivier.

**Absents excusés :**

Mrs **VAN DE VEN** Jean. **LESPINE** Roland.

Mmes **FRAMARIN** Valérie. **VAN DE VEN** Adrienne.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**Nombre de pouvoir(s) :** Mme **VAN DE VEN** Adrienne donne pouvoir à Mme Annie **MAURY- BOUET**. M. Roland **LESPINE** donne pouvoir à M. **GATEL** Alain.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné **Mme MAURY-BOUET** pour remplir les fonctions de secrétaire.

**ORDRES DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02/04/2019.
- Mise en place du PCS.
- Organisation de la soirée BABY-SKI.
- Délibération validation du devis pour vente du chemin au « Roubineau ».
- Délibération Adhésion au CAUE 47.
- Délibération Approbation de l'extension du périmètre EAU 47.
- Délibération Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Duras au Syndicat Mixte du SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne.
- Tenue du Bureau de vote pour les élections Européennes.
- Questions diverses.

**OBJET :                    APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 02/04/2019**

M. le Maire demande à son Conseil, s'il souhaite apporter des modifications au compte rendu de la réunion de Conseil du 02/04/2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et après avoir notifié par mail de rectifier le nom des présents et absents, n'a pas de modifications supplémentaires à y apporter et décide de valider le compte rendu du Conseil Municipal du 02/04/2019.

**OBJET :    MISE EN PLACE DU PCS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réfléchir à l'organisation de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde. Cette organisation du PCS permettrait de faire face à des situations très diverses survenant sur la Commune comme : (catastrophes majeures atteignant la population, perturbation de la vie collective (interruption de l'alimentation en eau potable, électricité, intempéries, catastrophes naturelles...), et, ou des accidents plus courants, (incendie, inondation, fuite de gaz avec évacuation, accidents routiers, crash aérien...).

L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer en se formant, en se dotant de modes d'organisation (astreinte élus/chefs de service), d'outils techniques pour pouvoir faire face aux situations d'urgence, éviter parfois qu'elles ne dégénèrent en crise, et gérer les crises inévitables.

Le Maire remet aux conseillers une trame de travail sur l'organisation du PCS, afin que chacun puisse y réfléchir.

**OBJET :    ORGANISATION SOIRÉE BABY-SKI**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de préparer l'organisation de la soirée BABY-SKI qui aura lieu le 1<sup>er</sup> et 2 juin 2019.

Comme d'habitude, il y aura un repas de réception le samedi soir, et les Conseillers se sont organisés pour la mise à l'eau des bateaux.

**OBJET :    DÉLIBÉRATION VALIDATION DU DEVIS POUR VENTE DU CHEMIN  
  AU « ROUBINEAU »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que le devis du géomètre M. DEMEURS pour l'étude sur la vente de tronçons de chemins ruraux au « Roubineau » a été reçu, et s'élève à 1296.00 € TTC.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider le devis de M. DEMEURS, et autorise le Maire à signer le devis.

**OBJET : DÉLIBÉRATION ADHÉSION CAUE 47**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au CAUE 47.  
L'adhésion annuelle est fixée à 150.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au CAUE 47 et autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

**OBJET : DÉLIBÉRATION APPROBATION DE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE EAU 47**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat EAU 47, par courrier du 29/03/2019, nous a informé que par délibération du 28/03/2019, le Syndicat a délibéré sur l'évolution du périmètre, et notamment sur l'approbation du transfert de compétences de la commune de CALONGES à compter du 01/07/2019, et qu'à ce titre, toute modification d'extension de périmètre doit être accordée par chaque collectivité membre et soumise devant l'Assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'extension du périmètre EAU 47 pour la commune de CALONGES.

**OBJET : DÉLIBÉRATION ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE**

Le Maire explique au Conseil Municipal que par courrier du 29/04/2019, la Communauté de Communes du Pays de Duras nous a informé que par délibération du 13/03/2019, elle a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte du SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne, et que celui-ci a accepté l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Duras par délibération du 23/04/2019, et qu'à ce titre, elle demande que la commune de Soumensac se prononce sur l'adhésion de la Communauté de Communes, au Syndicat Mixte du SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne.

Après s'être concerté, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Duras au Syndicat Mixte du SCOT Val de Garonne Guyenne Gascogne.

**OBJET : TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

M. le Maire demande à son Conseil, d'organiser les heures de tenue du bureau de vote pour le dimanche 26/05/2019 en raison des Élections Européennes de 8 h 00 à 18 h 00.

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

La séance est levée à 23 H 15.

Le Maire,  
M. Bernard PATISSOU.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)**

<b>NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX</b>	<b>PRÉNOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX</b>	<b>SIGNATURES</b>
M. PATISSOU	Bernard	
M. TESTET	Jacques	
M. GATEL	Alain	
M. SIMEON	Lionel	
M. DELAGE	Olivier	
M. VAN DE VEN	Jean	ABSENT EXCUSÉ
M. LESPINE	Roland	ABSENT EXCUSÉ
Mme FRAMARIN	Valérie	ABSENTE EXCUSÉE
Mme CHATEAUNEUF	Béatrice	
Mme MAURY-BOUET	Annie	
Mme VAN DE VEN	Adrienne	ABSENTE EXCUSÉE